BANK OF AFRICA-COTE D'IVOIRE
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital Social : 20 000 000 000 de F CFA
Siège social : Abidjan Plateau, Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas
Abidjan 01 BP 4132 Abj 01 - RCCM : CI –ABJ- 1980- 48 869 Abidjan

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société dénommée « **BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE** » en abrégé « **BOA-CI** » sont convoqués par le Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui se tiendra le **jeudi 15 avril 2021 à 10h 00mn précises à la salle Jewels du Patronat Ivoirien (CGECI)** sis à Abidjan plateau, immeuble MDE 01 BP 8666 ABIDJAN 01, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1. Examen et approbation des comptes de bilan et de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Lecture et approbation des Rapports des Commissaires aux comptes
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation Bancaire
- Quitus aux Administrateurs
- Décharge aux Commissaires aux comptes
- Affectation du Résultat de l'exercice 2020

Point 2. Fixation des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs pour l'exercice 2021

Point 3. Renouvellement des mandats de commissaires aux comptes et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement du Cabinet SIGECO

Point 4. Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Point 5. Nomination d'un nouvel Administrateur

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra participer personnellement ou se faire représenter par un mandataire de son choix dans le strict respect des mesures sanitaires prises par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Les documents seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société à compter du 31 mars 2021**,** conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et GIE.

Pour le Conseil d'Administration
La Présidente, Mme Lala Moulaye EZZEDINE